

Ainsi que mon collègue, le ministre d'État chargé des céréales et des graines oléagineuses (M. Mayer), l'a dit aujourd'hui, les exportations canadiennes ont augmenté cette année de quelque 18 p. 100 par rapport à l'an dernier qui fut une année record. Ces problèmes sont donc en quelque sorte agréables. Si l'on pouvait résoudre celui des prix, le pays marcherait à plein régime et nous n'aurions pas les difficultés que nous éprouvons actuellement dans l'Ouest. A ce que je sache, la part du Canada est passée de 17 à 24 p. 100 malgré le grave différend qui oppose les pays de la CEE et les États-Unis. Voilà de bonnes nouvelles pour le Canada, si ce n'était la question du prix.

Le CP loue environ 3 000 wagons et sa flotte doit atteindre au total quelque 14 000 wagons dont près de 7 000 sont affectés à Thunder Bay. Pour sa part, le CN compte 14 700 wagons avec les 3 000 de Churchill, et environ 6 000 sont affectés à Thunder Bay. Le resserrement du marché nord-américain de location des wagons-trémies nous empêche présentement d'accroître notre parc de matériel roulant.

Il faut se demander si les sociétés ferroviaires devraient assurer le personnel nécessaire pour ces périodes de pointe imprévisibles. Bien sûr, nous devrions apporter des modifications en prévision de l'avenir et je voudrais bien que mon collègue me dise où on devrait prendre l'argent, dans le domaine public ou dans les coffres des sociétés ferroviaires. Comment justifier le coût d'exploitation des wagons si les expéditions devaient diminuer? Ce sont là des problèmes que doit régler le système.

L'Office de transport du grain mène à l'heure actuelle une étude approfondie de la capacité de transport du système en vue de déterminer les besoins actuels et futurs en wagons. A l'heure actuelle, le ministre est à mener une étude approfondie par l'entremise de l'Office de transport du grain et il suit la situation de près.

Je suis persuadé que le problème est soluble. Je crois que 6 200 wagons ont été déchargés la semaine dernière et que 6 500 autres sont attendus cette semaine. Espérons que cela va contribuer à alléger le problème.

● (1810)

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LA SUBVENTION
ACCORDÉE À UN PROJET DE PARC D'ATTRACTIONS
D'EDMONTON—L'EXISTENCE D'UN DÉCRET

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, le 3 novembre, j'ai posé au gouvernement une question au sujet de l'aide financière de 4,5 millions de dollars que le gouvernement a apportée au projet Fantasyland, au West Edmonton Mall. J'ai posé cette question, car j'avais étudié les aspects juridiques de la question, afin de déterminer si le gouvernement avait le pouvoir d'accorder cette subvention, et j'avais lu le rapport du vérificateur général. J'en étais arrivé à la conclusion qu'à mon avis, rien ne justifiait cette subvention sur le plan juridique.

Ce matin, j'ai reçu d'une personne qui vit à Edmonton une lettre dans laquelle on m'accuse d'être défavorable à l'Ouest et on me reproche de m'en être pris à un projet qui était extrêmement important pour Edmonton et pour les gens de l'endroit. On m'a précisé que ce projet attirait des touristes et le reste. Ce qui s'est produit aujourd'hui, c'est que je commence déjà à récolter ce que le premier ministre du Canada (M. Mulroney)

L'ajournement

a semé lorsqu'il a accusé les gens qui critiquaient cette subvention d'être défavorables à l'Ouest.

Mon amour pour l'Ouest est, à mon avis, bien connu. Je me suis rendu au West Edmonton Mall, j'aime beaucoup l'endroit, et je suis sidéré de devoir écrire une lettre aux intéressés, afin de leur préciser qu'à mon avis, le gouvernement devrait aider l'ouest du pays à réaliser ses aspirations. C'est ce dont je parlais. C'est aussi simple que cela. Le vérificateur général du Canada, que même le premier ministre, sauf erreur, n'osera pas accuser d'être défavorable à l'Ouest, a analysé l'aide financière apportée et il a jugé qu'elle ne respectait pas les règlements pertinents.

La Loi sur le développement industriel et régional autorise le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret) à accorder une subvention à une entreprise commerciale pour lui permettre de mener à terme un projet prévu aux alinéas 4(1)a) à 4(1)d) de cette loi. Je suis en train de lire un pamphlet contre l'Ouest. Une entreprise commerciale en l'occurrence est celle qui est définie par voie de réglementation aux termes de l'article 2 de la loi en question. Et pour être admissible, une entreprise de service notamment doit être désignée sur ordre du ministre conformément au paragraphe 7(2) toujours dans le cadre de la loi en question. Il se trouve qu'aucun ordre du genre n'est désigné aux termes de cette clause.

En ma qualité de membre du Comité des règlements et autres textes réglementaires, je peux facilement consulter la liste de tous les ordres et toutes les publications, et rien ne figure sur cette liste. Après avoir examiné cette loi, j'en conclus que cette contribution n'est pas réglementaire, qu'une contribution qui contrevient à la loi ou qui n'est pas légalement autorisée doit être traitée comme un prêt. Le bénéficiaire doit le rembourser. C'est ce que j'avais demandé.

Il est très inquiétant de voir que lorsqu'un député pose ce genre de question en se fondant sur l'interprétation que fait de la loi le vérificateur général et sur le fait que la province de l'Alberta—qui n'est pas contre l'Ouest—estimait que ce projet n'avait pas besoin d'aide financière de la part du gouvernement, et sur le fait que le gouvernement précédemment avait refusé d'accorder une aide financière parce qu'il estimait que le projet ne correspondait pas aux critères de la loi, on prétend que ce député est contre l'Ouest. Les fonctionnaires ont dit au ministre qu'il n'avait pas le pouvoir de consentir la subvention en vertu du règlement. Le ministre n'a pas validé l'ordonnance, il ne l'a pas fait publier dans la *Gazette du Canada*.

On a vu au cours du weekend un autre exemple de l'entêtement du premier ministre et du gouvernement, qui divisent le pays en allant dire aux gens de l'Ouest que les Ontariens s'opposent au libre-échange parce qu'ils ne veulent pas voir l'Ouest prospérer.

Cette façon d'aborder les choses fait tant de tort au pays que les députés ne doivent pas cesser de critiquer le gouvernement à ce sujet. Lorsque le gouvernement n'est pas en mesure de défendre sa politique en termes de réconciliation nationale et répondre ainsi aux attentes suscitées durant la campagne électorale, lorsqu'il n'arrive pas à trouver des moyens de consolider l'unité nationale, il semble qu'il ne réussisse pas à vendre sa salade autrement qu'en opposant sans justification valable une région du pays à une autre.